

**PROCÈS – VERBAL**  
**de l'assemblée des délégués de l'AESC**  
**du 22 avril 2026, à Belfaux**

**Présidence :**

M. Martin Moosmann

**Membres du comité :**

M. Marius Achermann

M. Gabriel Litzistorf

M. Daniel Aeschlimann

M. Gilles de Reyff

M. Thomas Chappuis

M. Denis Schwab

M. Pierre Bovet

Avry

Belfaux

Corminboeuf

Courtepin

Givisiez

Gurmels

La Brillaz

La Sonnaz

Misery-Courtion

Prez

**Responsable exploitation :**

M. Pascal Lottaz

**Responsable administrative :**

Mme Chantal Sottas

**Voix représentées :**

| Communes membres                 | Délégué (e) présent (e)            | Nombre de voix |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------|
| Avry                             | Mme Laurence Ecoffey               | 2              |
| Belfaux                          | M. Steve Tacheron                  | 3              |
| Corminboeuf                      | M. Christian Vorlet                | 3              |
| Courtepin                        | M. Mario Wüthrich                  | 5              |
| Givisiez                         |                                    |                |
| Gurmels                          | M. Peter Zimmermann                | 2              |
| La Brillaz                       | M. Alexandre Krattinger            | 2              |
| La Sonnaz                        | M. Denis Grandgirard               | 2              |
| Misery-Courtion                  | M. Alexandre Ratzé                 | 2              |
| Prez                             | M. Lionel Schouwey                 | 2              |
| <b>Communes présentes</b> 9 / 10 | <b>Total des voix représentées</b> | <b>23 / 26</b> |

## **Ordre du jour :**

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 novembre 2025
3. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2025
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 3.3 Approbation des comptes
4. Divers

**Scrutateurs nommés :** MM. Alexandre Ratzé et Lionel Schouwey

**Excusés :**  
Mme Chantal Angéloz, comité de direction  
M. Jean-Yves Garreau, comité de direction  
M. Beat Meuwly, comité de direction  
M. Dario Viel, commune de Corminboeuf  
M. Damiano Lepori, commune de Givisiez

### **1. Accueil et nomination des scrutateurs**

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette assemblée des délégués ordinaire.

**M. le Président** remercie la commune de Belfaux pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour l'apéritif qui suivra. Il passe la parole à M. Steve Tacheron, conseiller communal de la commune de Belfaux.

**M. Steve Tacheron** adresse ses salutations au nom de la commune de Belfaux. Il précise qu'il remplace M. Ilias Nafaï et confirme qu'une petite agape sera servie à l'issue de cette assemblée. Il souhaite à toutes et tous une excellente assemblée.

**M. le Président** salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, et Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière de l'Association.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

**M. le Président** nomme les scrutateurs suivants : MM. Alexandre Ratzé et M. Lionel Schouwey. 23 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 12.

**M. le Président** excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 14 du 3 avril 2026 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 30 mars 2026. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient également disponibles sur le site internet.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer et est apte à toute décision.

### **2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 novembre 2025**

**Le procès-verbal du 12 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des délégués présents avec les remerciements d'usage à son auteur.**

### **3. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2025**

#### **3.1 Présentation**

Les comptes ont été acceptés par le Comité de direction lors de la séance du 4 mars 2026.

Les points essentiels et les remarques concernant les comptes 2025 sont mentionnés dans le rapport de gestion qui vous a été transmis.

**M. le Président** rappelle quelques faits de l'année 2025 :

- La fidélité de notre responsable d'exploitation, **M. Pascal Lottaz**, qui a célébré ses 30 ans de service. **M. le Président** lui adresse ses remerciements ;
- La commission de bâtisse s'est réunie à plus de 10 reprises ; ces séances ne sont pas toujours simples mais il faut relever l'excellente collaboration avec notre AMO M. Stempfel. La suite demandera encore des efforts.

Aucune question n'est soulevée concernant le rapport de gestion.

La lecture des comptes n'étant pas demandée, **M. le Président** passe la parole au président de la commission financière, **M. Christian Vorlet**, pour la lecture de son rapport.

### **3.2 Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision**

**M. Christian Vorlet** prend la parole et fait lecture du rapport :

#### ***Rapport des comptes de résultat et d'investissement 2025***

*La commission financière s'est réunie en date du 25 mars 2026 afin d'examiner les comptes de résultat et d'investissement 2025. Ceux-ci ont été vérifiés par Fidustrust Révision SA, l'organe de révision choisi. Nous les avons comparés aux budgets et nous avons constaté qu'ils ont été bien respectés et que les charges ont été moins élevées que prévu. En particulier, les investissements pour la nouvelle STEP qui n'ont pas vraiment commencé. Nous avons également reçu toutes les explications demandées.*

*La commission financière souhaite mentionner que la première revue financière de la construction de la STEP a eu lieu en date du 27 mars 2026. Celle-ci s'est avérée être très constructive et rien de spécial n'est à signaler.*

*Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail.*

*La commission financière vous propose d'accepter ces comptes tels qu'ils sont présentés.*

### **3.3 Approbation des comptes**

Aucune question n'étant formulée quant aux comptes, **M. le Président** passe au vote :

|  |
|--|
| <p><b>Les comptes 2025, tel que présentés, sont approuvés à l'unanimité des délégués présents.</b></p> |
|--|

**M. le Président** remercie Mme Chantal Sottas pour la tenue et la gestion des comptes ainsi que M. Pascal Lottaz pour les commentaires s'y afférent.

## **4. Divers**

**M. le Président** donne quelques informations sur les points suivants :

### **• Campagne de mesures**

Un montant avait été prévu au budget 2026 pour la réalisation d'une nouvelle campagne de mesures. Les premières démarches ont été entreprises en faisant appel au bureau Holinger. Il est toutefois apparu que cette campagne de mesures n'était pas la solution optimale, car pas vraiment fiable. Une séance a eu lieu pour la présentation d'un premier concept et proposer quelques variantes. D'autres solutions plus fiables et qui tiennent compte de la mise en séparatif des communes vont être étudiées. Les statuts actuels définissent la répartition des frais d'exploitation en fonction du degré de pollution, qui n'est pas évident à mesurer, ainsi que des débits. Une campagne de mesures implique un investissement important et la précision n'est pas forcément au rendez-vous. Il n'existe pas de clé de répartition idéale. Il s'agira de partir du principe du pollueur-payeur tout en tenant compte des eaux claires parasites. Quatre variantes ont été proposées par le bureau Holinger et le comité de direction a validé la poursuite des travaux afin d'approfondir les analyses.

Des informations complémentaires seront demandées aux communes, notamment concernant les zones en séparatif.

Il a été clairement précisé que la nouvelle répartition ne doit en aucun cas conduire à ce qu'une commune paie le double que ce qu'elle paie actuellement. Des simulations seront réalisées afin de le vérifier.

La nouvelle clé de répartition sera discutée lors d'un comité de direction et elle sera validée par l'assemblée des délégués.

- **Lagon**

Des études sont en cours depuis un certain temps déjà. Le lagon a fait l'objet de curages durant plusieurs années. L'État est ensuite intervenu afin de laisser la biodiversité se développer (castors, etc...). Dès lors, il n'était plus nécessaire de curer complètement le lagon. Cette semaine, des analyses auront lieu afin de déterminer quelles parties devront être traitées. Un certain nombre de recommandations encadreront les travaux à entreprendre et un rapport final sera établi à l'issue des analyses, lequel permettra le lancement des travaux demandés.

- **AESC 2040**

La station transformatrice est terminée et elle fournit le courant de la Step actuelle ainsi que du chantier. La réception de cette station a eu lieu.

Les travaux de terrassements progressent bien, on peut le constater sur les photos affichées.

Si tout déroule comme annoncé, le permis de construire définitif devrait arriver ce printemps, le changement de zone devant être effectué.

- **Séance constitutive**

La convocation pour la séance constitutive du 20 mai vous parviendra la semaine prochaine. Les communes devront transmettre leurs propositions pour le comité, ainsi que pour la commission financière. Le président et le vice-président seront également élus lors de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en adressant ses remerciements à ses collègues du comité, aux membres de la commission de bâtisse pour leur engagement durant cette législature, ainsi qu'aux personnes quittant leur exécutif, de même qu'à la collaboratrice et aux collaborateurs de l'AESC. Il se réjouit de la future collaboration avec les nouveaux élus et informe qu'une visite de la Step actuelle sera organisée afin de permettre aux membres du comité de siéger dans les meilleures conditions et en connaissance de cause.

Il remercie encore la commune de Belfaux pour l'apéritif.

L'assemblée est close à 17h35.

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas